



Castelnaud-la-Chapelle,
Le 17 avril 2020

DREAL Nouvelle-Aquitaine
Monsieur le Président
Mission évaluation environnementale
Cité administrative
Rue Jules Ferry – Boîte 55
33090 BORDEAUX CEDEX

N/Réf. : PD/CL/CG-20231

Objet : Avis d'autorité environnementale –
projet de SAGE Isle Dronne

A l'attention de M. Hugues AYPHASSORHO

Monsieur le Président,

J'ai reçu votre avis d'autorité environnementale qui a été rendu le 11 mars 2020 et vous en remercie.

Tout d'abord, je prends note de votre demande de compléments à apporter au contenu du rapport environnemental (éléments cartographiques, informations à préciser). Nous allons ainsi nous rapprocher de l'auteur du rapport afin d'affiner les compléments et éléments de réponse qui seront apportés.

D'autre part, j'ai compris l'importance d'intégrer au PAGD un système plus complet d'indicateurs. En effet, la disposition 71 du projet de PAGD - *Assurer le suivi du SAGE*, propose notamment la mise en place du tableau de bord du SAGE dans un délai d'un an suite à l'approbation du SAGE. Nous allons cependant nous attacher, dans la mesure du contexte actuel de pandémie et des possibilités de faire travailler les membres de la Commission Locale de l'Eau, à co-construire le tableau de bord avant l'approbation du SAGE afin qu'il soit opérationnel dès la mise en œuvre du SAGE.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de la
Commission Locale de l'Eau


Pascal DEGUILHEM

Conseiller municipal de Saint-Aquilin

